

■ Références à rappeler :

Collectivité : ENVIRONNEMENT CC RIVES SAONE
Acte : 40700/2023/36878942431
Débiteur : 3196059210
M CLERC HERVE
Montant de l'Acte : 169,47 Euro

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC NUITS-SAINT-GEORGES
3 RUE JEAN MOULIN BP40090
BP 40090
21703 NUITS SAINT GEORGES CEDEX

6996-003726-0008-0



■ Contactez, pour toute information :

SGC NUITS-SAINT-GEORGES
Références bancaires :
BDFEFRPPCCTFR033000100183F216000000020
Tél : 03 45 42 19 18
Mél : sgc.nuits-saint-georges@dgifp.finances.gouv.fr
Ouvert : LMAMEJ 8H30-12H

DOMAINE AF GROS
5 GRANDE RUE
LA GARELLE
21630 POMMARD

Madame, Monsieur,

L'article L 1617-5-7° du code général des collectivités territoriales m'autorise à obtenir le paiement des sommes dues aux collectivités territoriales, aux établissements publics locaux et aux établissements publics de santé par voie de saisie administrative à tiers détenteur (voir page 2 du présent acte).

En conséquence, je vous serais obligé de me verser, à concurrence de la somme totale restant due par la personne indiquée ci-dessous, les rémunérations dont vous êtes débiteur à son égard. Si vous êtes débiteur de rémunérations à terme ou sous condition, vous voudrez bien procéder à leur versement entre mes mains dès l'expiration du terme ou la réalisation de la condition.

Je vous informe qu'il vous appartient :

- de **M'ACCUSER RÉCEPTION** en renvoyant le formulaire ci-joint (voir page 3), dûment complété, par retour de courrier, m'avisant le cas échéant des cession, saisie, saisie administrative à tiers détenteur, paiement direct de créances d' aliments en cours d'exécution sur les mêmes rémunérations.

À défaut, votre responsabilité pourrait être engagée dans les conditions fixées aux articles L.3252-9 et L.3252-10 du code du travail (voir page 2).

- de déterminer les retenues à effectuer en tenant compte des dispositions des articles R.3252-2 à 3252-4 du code du travail. Le barème joint en annexe précise les quotités saisissables applicables aux rémunérations du travail.

Vos règlements vous libéreront à due concurrence envers votre créancier et devront me parvenir dans le délai de **TRENTE JOURS** à compter du calcul de la rémunération, sous peine d'être majorés du taux d'intérêt légal (article L.1617-5 5° du code général des collectivités territoriales).

Toute contestation relative au présent acte doit être formulée dans les conditions fixées par l'article L 1617-5-1° et 2° du code général des collectivités territoriales (voir page 2).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A NUITS-SAINT-GEORGES, le 26/07/2023,

Le comptable public,

PRIN Joël

TOTAL RESTANT DÛ : 169,47 Euro

■ Pour effectuer ce règlement

- Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC, en indiquant les « références à rappeler » précisées ci-dessus.

Toute demande de quittance doit être demandée au comptable public

À ENVIRONNEMENT CC RIVES SAONE

PAR M CLERC HERVE

RUE ABBE LOUIS COCHET

21250 JALLANGES

Né(e)

le 16/11/1969

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du comptable public dont émane le présent document. Le cas échéant, les informations portées sur le présent courrier sont susceptibles d'être transmises à l'organisme ordonnateur.

DOMAINE AF GROS
5 GRANDE RUE
LA GARELLE
21630 POMMARD

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC NUTTS-SAINT-GEORGES
3 RUE JEAN MOULIN BP40090
BP 40090
21703 NUTTS SAINT GEORGES CEDEX

Références à rappeler :

Collectivité : ENVIRONNEMENT CC RIVES SAONE
Acte : 40700/2023/36878942431
Débiteur : 3196059210
M CLERC HERVE
Montant Acte : 169,47 Euro

J'accuse réception de la saisie administrative à tiers détenteur par laquelle vous me demandez de payer les sommes dues à la collectivité, l'établissement public local ou l'établissement public de santé créancier par le débiteur désigné ci-dessous.

- J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne suis pas employeur de cette personne
- Je vous adresse un règlement par :
- chèque bancaire/postal, d'un montant de€ (en chiffres)

libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC et venant en déduction du montant de ma dette envers cette personne.

Je m'acquitterai le, date à laquelle ma dette envers cette personne sera devenue exigible.

- Saisies antérieures (art. L. 3252-9 du code du travail)

Conformément aux dispositions de l'article L. 3252-9 du code du travail, je vous informe qu'un(e) :

- cession de rémunération
- saisie administrative à tiers détenteur
- paiement direct de pensions alimentaires
- saisie

a été pratiqué(e) sur les rémunérations du débiteur par : (*)....., le.....

Tribunal d'instance compétent :

En cas de saisie des rémunérations en cours d'exécution, le règlement de la présente saisie administrative viendra en concours avec les autres saisies notifiées antérieurement, dans les conditions fixées à l'article L. 3252-8 du code du travail.

Autres cas : Non salarié a plusieurs autres saisies en cours = 1) CHS LA CHARENTREUSE 11/2022 Solde 1562,93 €
M. CLERC qui a démissionné sortira de notre domaine le 31/10/2023.
A. Pommard, le 21/8/23 Signature

SAS DOMAINE AF GROS
5 Grande Rue - 21630 Pommard
SIRET 383 967 346 00016
T.V.A. FR 84 383 967 348

- Cochez la case correspondant à votre situation

*Désignez précisément la personne ayant effectué l'acte indiqué, notamment le nom de l'établissement public créancier en cas de saisie administrative à tiers détenteur

TOTAL RESTANT DÛ : 169,47 Euro

À ENVIRONNEMENT CC RIVES SAONE
PAR M CLERC HERVE
RUE ABBE LOUIS COCHET
21250 JALLANGES
2) CRO de Beaune 1/2023 Solde 587 €
3) CHS LA CHARENTREUSE 3/2023 Solde 391,35 €
4) CRO Beaune 4/2023 459 €
5) CHS LA CHARENTREUSE 4/2023 769,14 €